

Gers Prudence sur la route

La sécurité sur les routes l'affaire de tous



Gers Prudence sur la route

Si le bilan des accidents de la circulation laisse apparaître une tendance à la baisse par rapport à la même période de l'année passée, les chiffres du mois de novembre viennent contrarier ces résultats. Aussi la préfecture lance-t-elle une série de rappels et de recommandations à destination des conducteurs en cette période de mauvaises conditions météorologiques et où la nuit tombe vite, rappelant la nécessité d'adapter sa conduite aux conditions de circulation.

Voir être vu et prudence

- Rouler en feux de croisement dès que la luminosité est insuffisante.
- Réduire sa vitesse par temps de pluie. (en cas de pluie, les vitesses maximales autorisées sont réduites à 110km/h sur autoroute, 100 km/h sur voie express, 80 km/h sur route). La pluie rend la chaussée glissante, augmente les distances de freinage et réduit la visibilité. Augmenter la distance qui vous sépare du véhicule précédent.(par temps de pluie, l'adhérence est divisée par 10). Allumer ses feux de croisement et, en cas de forte pluie, les feux arrières de brouillard.
- Par temps de brouillard, diminuer sa vitesse et allumer ses feux de croisement et antibrouillards. En cas de visibilité inférieure à 50 mètres, la vitesse ne doit pas dépasser 50 km/h.
- Prendre garde aux traversées de gibier, particulièrement fréquentes à cette époque.
- Attention au verglas. Il se forme quand l'air est humide, la température proche de zéro degré et le sol froid. Même sur route sèche et par temps ensoleillé, des plaques de verglas peuvent surprendre le conducteur dans les endroits humides ou exposés au vent (creux, virages, ponts, fonds de vallées, lisières de forêts, ...) Tenir compte des panneaux préventifs « verglas fréquents », - réduire progressivement sa vitesse, - éviter toute manœuvre brutale (freinage, accélération, coup de volant), - augmenter ses distances de sécurité, et tenir compte du fait que le comportement des autres usagers peut être imprévisible.

Conseils pour les piétons et cyclistes

Porter des vêtements clairs et utilisez des dispositifs lumineux ou réfléchissants pour être bien vu par les autres usagers de la route.

Rappel pour les cyclistes : le port d'un gilet rétro réfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, et le jour lorsque la visibilité est insuffisante. Il est vivement recommandé en toutes circonstances.

13 accidents corporels en novembre 2015 / 11 en novembre 2014 - 2 tués en novembre 2015 / 1 en novembre 2014. - 21 tués sur les 11 mois de 2015 contre 20 tués sur la même période en 2014. Sur les onze premiers mois de l'année, le nombre d'accidents corporels et de blessés est en baisse par rapport aux onze premiers mois de 2014,(- 5 % et - 15 %)